

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2023

Par suite d'une convocation en date du 26 juin 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Loisey se sont réunis en date du 3 juillet 2023 à la salle communale de Loisey à 20h, sous la présidence de M. Serge NICOLAS maire de la commune.
La convocation a été affichée le 26 juin 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation PV du 12 Avril 2023
- Approbation PV du 9 juin 2023
- Bail de chasse
- Sécurisation de la traversée du village
- Point fauchage tardif
- Entretien du village
- Proposition aménagement place du village
- Divers

Membres présents, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales :

- M. Serge NICOLAS
- M. Hubert LORRAIN
- M. Samuel RAULOT
- M. Nicolas BERTRAND
- M. Aurélien BUSSEZ
- Mme Marie-Odile CHAVRELLE

Membre absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

- M. Arnaud FRANCOIS
- M. Arnaud JEUKENS

Le conseil municipal a désigné M. Hubert LORRAIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le PV de séance du 12 avril 2023 a été approuvé et signé par le président, Serge NICOLAS, Maire et Samuel RAULOT, secrétaire de séance.

Le PV de séance du 9 juin 2023 a été lu par le maire étant donné que le compte rendu est arrivé tard. M. Nicolas BERTRAND ajoute qu'il n'a pas contesté la procédure de vote pour les suppléants. Le maire indique que le PV doit retracer la réalité des conversations lors du conseil municipal. Le PV a été approuvé et signé par le président, Serge NICOLAS, Maire et Nicolas BERTRAND, secrétaire de séance.

1) Motion de soutien au maire Vincent LEBRUN.

Le maire souhaite ajouter une motion de soutien sur les incidents des émeutes, surtout ce qu'il s'est passé pour Monsieur Vincent LEBRUN, maire de L'Hay-les-Roses.

« Les élus du conseil municipal de Loisey souhaitent apporter un total soutien à Monsieur le Maire, Vincent JEANBRUN, au regard des graves incidents qui viennent de se produire dans sa commune de L'Hay-les-Roses sur ses biens personnels et en mettant en danger sa famille.

Les élus espèrent que de tels agissements seront sanctionnés de manière exemplaires afin que cela ne se reproduisent plus.

Les élus donnent de leur temps et agissent pour le bien de la collectivité, en aucun cas ils ne doivent craindre pour leur vie ou celles de leurs proches. Les violences physiques et morales ainsi que les harcèlements doivent cesser.

L'engagement est un choix, les élus sont les représentants de la notion. La notion ne mérite pas d'être mal traitée de la sorte ! »

Le maire demande de voter pour cette motion. Si elle est acceptée, elle sera envoyée à l'Est Républicain.

Après délibération la motion est validée avec 1 abstention (Nicolas BERTRAND) et 5 Pour (Serge NICOLAS ; Samuel RAULOT ; Aurélien BUSSEZ ; Marie-Odile CHAVRELLE ; Hubert LORRAIN)

2) Bail de chasse

Le maire indique que la mairie a reçu ce jour une proposition de la part de la chasse au bois dirigé par M. Jean-Claude LANOIX, pour un tarif à 35 €/ha. N'ayant pas eu la possibilité de débattre ou de réfléchir à la situation, le maire propose d'en parler à l'ACCA pour revoir leur proposition face à celle de M. Jean-Claude LANOIX.

Aurélien BUSSEZ précise qu'il n'a pas été possible d'en parler à tout le monde puisque le courrier a été reçu ce jour.

M. Jean-Claude LANOIX, présent dans le public, intervient.

Le maire l'interrompt pour rappeler que lors d'un conseil municipal, le public écoute mais n'a pas le droit d'intervenir, sinon, il se verra dans l'obligation de faire évacuer la salle.

Le maire précise qu'il a bien reçue, en deux exemplaires, une offre à 35 €/ha. Au vu de ce nouvel élément, le conseil ne peut pas débattre sur le sujet.

Aurélien BUSSEZ demande pour quel délai nous devons prendre une décision pour la rédaction du bail de chasse. Le mieux serait de le faire avant la fin de l'été, quitte à faire un conseil exceptionnel.

Le maire se renseignera auprès de M. WUILLAUME, président de l'office de la chasse.

Aurélien BUSSEZ propose d'en débattre lors de la prochaine permanence des élus.

Le maire précise que M. WUILLAUME propose un bail d'un an, mais il le recontactera.

3) Sécurisation de la traversée du village

Samuel RAULOT et Nicolas BERTRAND ont proposé ce sujet pour le conseil.

Nicolas BERTRAND : Propose pour réduire la vitesse dans le village. Etant donné la situation financière limitée de la commune, il apporte une proposition à moindre coût. Eloigner les panneaux d'entrée et sortie de Loisey ajouter des panneaux début de 30km/h et fin de 30km/h. Par exemple, le panneau en direction de Culey, mettre les panneaux « Loisey » au niveau du gîte, à la place du panneau 70km/h pour limiter la vitesse à 50 km/h ce qui se justifie par la présence d'un passage piéton, de l'entrée du gîte et de l'accès au terrain de sport.

L'autre entrée, direction Géry, mettre le panneau avant l'entrée de la ferme en haut de la côte. Coté Salmagne, le panneau est déjà bon.

Puis créer une zone 30, sur toute la partie sinueuse du village, c'est-à-dire du 42 Grande Rue jusqu'au 119 grande rue et jusqu'au 7 rue de Salmagne.

Ce qui revient à acheter 5 panneaux à acheter, l'employé communal peut les installer. A savoir que le prix pour un panneau est à 150 €, donc pour un coût total d'environ 750€ on peut sécuriser la traversée du village.

Hubert LORRAIN propose dans ce cas de mettre un panneau 30 sur le panneau de la commune, ainsi la limite est de 30 dans tout le village et cela fait moins de panneaux.

Marie-Odile CHAVRELLE indique que sur la ligne droite, limiter à 50 c'est plus logique que limiter à 30. (Ligne droite des gîtes jusqu'au premier virage).

Aurélien BUSSEZ demande si Samuel RAULOT a des éléments à rajouter sur ce point puisqu'il avait proposé pour en débattre au conseil.

Samuel ROULOT indique alors qu'il voulait mettre à jour le plan de L'ADA en fonction des finances de la commune et déposer un dossier avant octobre pour avoir une aide financière de la DETR pour appliquer une signalisation verticale et horizontale (chicane) de mémoire, au dossier initial sans subvention, pour un tarif de 15 000 € avec aménagement place de parking, dos d'ânes etc. En revanche, et rebondit sur la proposition de Nicolas BERTRAND pour éloigner les panneaux d'entrée du village et ne pense pas que ce soit faisable facilement puisque c'est agrandir le village.

Nicolas BERTRAND indique qu'il faut se renseigner.

Aurélien BERTRAND propose de ressortir le dossier de l'ADA (agence Département de l'aménagement) et on étudie la situation et on vote dessus pour l'appliquer dans le budget l'année prochaine.

La majorité est d'accord pour mettre une limitation à 30.

Marie-Odile CHAVRELLE propose un radar pédagogique.

Aurélien BUSSEZ indique que cela à un coût financier mais à se renseigner.

Fauchage tardif : Nicolas BERTRAND indique que c'est un rappel puisqu'il a déjà été voté au conseil municipal, mais toujours pas appliqué. Comme son nom l'indique, c'est faire un seul fauchage par an et le plus tard possible, ceci dans le but de préserver la nature et faire des économies (main d'œuvre plus tracteur) à l'automne, sauf pour la sécurité certaines zones sont à entretenir régulièrement : une bande de 80 cm sur les bas-côtés des chemins et route communale pour faciliter les croisements, les courbes intérieures des virages pour la visibilité, au niveau des intersections sur 20 m avant et après.

Aux abords du village, autour des buses, les fossés doivent être débroussaillés et l'herbe ramassée sur 5m, le ruisseau peut être fauché en octobre/automne et l'herbe doit être ramassée.

Le maire demande où Nicolas BERTRAND a eu ces informations car il a posé la question à M. VANSSON (représentant de l'OFB) concernant la distance pour le fauchage

Nicolas BERTRAND précise qu'il a trouvé sur internet et que c'est ce qu'applique la Com Agglo

Le maire rebondit sur « une fois par an en automne » alors que l'herbe est sèche et menace de bruler et d'apporter des incidents.

Nicolas BERTRAND rappelle qu'il a énuméré des endroits à sécuriser. Le fauchage de sécurité est à faire plusieurs fois dans l'année, mais le fauchage complet des bordures, des fossés etc. c'est une fois dans l'année en automne.

Aurélien BUSSEZ demande si le ruisseau n'y a pas plus d'entretien parce qu'il n'y a pas que de l'herbe.

Nicolas BERTRAND indique que les buissons et arbustes doivent obligatoirement être coupés dans le lit du ruisseau pour éviter des emballes lors des inondations mais pas avant le premier juillet pour préserver la faune.

Hubert LORRAIN précise que l'OFB n'a pas de texte à proprement parlé. Il leur avait été demandé un règlement ou texte mais ils n'ont pas de règlement.

Aurélien BUSSEZ demande dans quelle zone du village est concernée puisque la départementale, le fauchage est géré par le département.

Nicolas BERTRAND précise que cela concerne les chemins

Hubert LORRAIN précise qu'il faut continuer de le faire sur la route de Salmagne.

Entretien du village :

Aurélien BUSSEZ commence à expliquer la situation et rapporte ici le mécontentement des administrés dont il a pris connaissance.

Aurélien BUSSEZ est d'accord sur le constat que les différents Loiséens lui ont remonté sur l'état et l'entretien du village.

Aurélien BUSSEZ est allé au cimetière suite à la demande d'un administré et constate qu'il n'est pas entretenu (buisson mal taillé, herbe haute, travail bâclé).

Aurélien BUSSEZ rappelle que depuis quelques années, 5 ans, les désherbants et pesticides sont interdits cela représente du temps et se demande si l'employé communal a le temps d'effectuer ces tâches.

Objectivement, désherber manuellement toute la rue principale, cela représente une tâche chronophage et compliquée mais il faut trouver une solution puisque nos finances ne nous permettent pas d'avoir des projets d'ampleur mais la moindre des choses serait d'avoir une commune propre tout au long de l'année.

Samuel RAULOT indique que ce sont les mêmes remarques qui lui ont été remontées par les administrés. Concernant le temps à disposition de l'employé communal, il ne peut pas rattraper son retard cumulé de plusieurs semaines voire années. (Il laisserait le village ainsi pour dire d'aller se plaindre à la mairie parce qu'on ne lui donne pas les moyens). Pourquoi ne pas étudier la possibilité de contacter des chantiers d'insertion pour repartir à 0 sur la propreté. ?

Aurélien BUSSEZ précise également que « l'ancienne municipalité » a créé un terrain de boules avec banc et espace conviviale, et qu'aujourd'hui c'est dommage qu'il ne soit plus entretenu convenablement et a disparu sous la végétation. L'entretien extérieur est nécessaire.

Nicolas BERTRAND est d'accord et propose d'appliquer un plan de travail sous forme de planning par exemple tel jour c'est l'entretien de telle partie de rue avec brouette, grattoir, balais, rotofil.

Aurélien BUSSEZ : le souci est que dans les caniveaux, le rotofil ne suffit pas, il faut gratter et arracher la mauvaise herbe. La placette devant la mairie peut être entretenue avec un Karcher une fois par an par exemple. Le constat est partagé par tous que l'entretien du village est « désastreux ».

Le maire précise également que chaque administré se doit de nettoyer devant chez lui, que cela apporterait davantage de propreté au village. Il précise qu'il est d'accord de rapporter les mécontentements concernant l'employé communal et la situation de la propreté du village, cependant chacun doit balayer devant sa porte.

Samuel RAULOT propose de faire un rappelle à la population que : « 1mètre devant chaque domicile doit être entretenue par l'occupant du domicile ».

Aurélien BUSSEZ n'est pas d'accord sur le point mentionné par le maire. Une fois que l'espace communal sera propre, il sera plus facile de voir ce que chaque riverain a à faire.

Marie-Odile CHAVRELLE rebondit sur la remarque de Sam qui mentionne de prendre un chantier d'insertion. Cela engendre encore un coût pour la commune alors que la municipalité a déjà un employé communal qui se doit d'entretenir le village.

Samuel RAULOT précise que Cela ne serait que pour une fois afin de remettre à plat la propreté du village puisqu'il y a eu trop de retard sur l'entretien.

Le maire précise qu'à Culey, il n'y a pas d'employé communal et que c'est un contrat aidé.

Aurélien BUSSEZ conclu qu'il n'y aura pas de solution ce soir mais que le constat est le même par tout le monde, et qu'il faut remonter les paroles des citoyens et que c'est aux conseillers municipaux de trouver la solution finale. Certes un employé communal est présent dans la commune mais peut être que cette situation existe par le manque de moyen, de temps, de priorisation de tâche également.

Nicolas BERTRAND propose la diminution du temps de travail de l'employé communal et contactons les chantiers du barrois.

Nicolas BERTRAND se demande ce qu'il doit être fait réellement. Par exemple, désherber devant l'église et la mairie d'accord, mais le long du ruisseau ce n'est pas nécessaire et les pieds de façade ça peut rester cela apporte également à la maison.

Aurélien BUSSEZ répond que les pieds de façade, ce qui est mentionné ici sont les trottoirs et caniveaux.

Samuel RAULOT précise également qu'avec la paille qui commence à s'accumuler dans les caniveaux et trottoirs, avec le vent et la pluie le risque de voir se boucher les évacuations d'eau pluviales menace.

Aurélien BUSSEZ souhaite apporter un point complémentaire à étudier lors de la prochaine réunion : l'enrobé mis par le département pour remettre à niveau, est délabré et fini dans les avaloirs.

Samuel RAULOT dit que tant que la COM AGGLO n'accepte pas, le département ne fera pas.

Aménagement place du village :

Nicolas BERTRAND propose de réfléchir et de se réunir sur la place pour voir ce qui est possible de faire. Il propose de mettre des pierres pour délimiter des espaces, aménager un coin de verdure, un passage pour le bus, un pour les autres véhicules, sécuriser la sortie de l'école. Sans oublier les contraintes, passage pompiers, marché, etc... Sans utiliser les finances de la commune mais avec un appel aux volontaires pour mettre en place un petit aménagement avec ce que la commune possède déjà.

Il apporte un exemple d'enlever les barrières et de mettre des pierres et bancs pour délimiter.

Aurélien BUSSEZ : Sacraliser un carré de terre avec un arbre et ainsi revégétaliser un espace près de l'école pour aménager et décorer la place.

Le maire trouve que c'est une bonne idée mais espère ne pas se faire voler comme les plantations mises sur la place au niveau du parking qui ont été volées à deux reprises.

Marie-Odile CHAVRELLE demande si Nicolas BERTRAND a des bois pour faire des bancs.

Aurélien BERTRAND et le maire mentionne le fait qu'il faut également prévoir pour la clôture de l'école vers le ruisseau et l'avancer sur une clôture rigide pour plus de sécurité.

Eglise : La cloche ne sonne plus les heures (uniquement angélus, les demies heures). Le souci est l'électricité qui n'est plus aux normes. Le maire précise que c'est un point à étudier et à corriger.

Plan communal de sauvegarde :

Samuel RAULOT prend la parole et le maire précise que le dernier date de 2012. Samuel RAULOT indique que cela est important pour la sécurité concernant les incendies et risques d'inondations de la commune. Chaque commune doit avoir un plan communal de sauvegarde qui représente les risques et solutions aux incidents. Par exemple, savoir dès le départ d'un incident, qui doit être contacté en ordre général c'est le maire qui est contacté en 1^{er} ainsi que le directeur du SDIS ainsi que l'autorité. Savoir comment faire si besoin d'évacuer la moitié du village. Tous ces éléments de qui fait quoi et comment doit être regroupé dans un plan communal de sauvegarde. Sam a trouvé quelque modèle pour rédiger celui de la commune. Sam explique également qu'il faut intégrer le gîte du petit pâtre dans le PCS.

Marie-Odile CHAVRELLE précise que lors de la dernière réunion du SIHB à laquelle elle a assisté, elle a indiqué à Mme NAVELOT qu'il fallait mentionner à la mairie le nombre de personnes présentes chaque semaine aux gîtes. Mme NAVELOT a refusé en indiquant qu'elle n'a pas à donner les noms et que c'était secret.

Samuel RAULOT précise que connaître le nombre est important pour une raison de sécurité.

Le maire précise qu'il a revu la gestionnaire lors d'une réunion de la communauté d'agglomération et elle lui a indiqué qu'elle allait se renseigner auprès des gîtes de France si elle a le droit de communiquer cette information.

Aurélien BUSSEZ demande s'il y a un délai pour rédiger le Plan Communal de Sauvegarde.

Le maire précise qu'il n'y a pas de délais mais qu'il est important de le faire le plus « rapidement » possible.

Samuel RAULOT précise que le risque majeur de la commune c'est l'inondation. Il faut se préparer à pouvoir évacuer les habitants si besoin (planche et agglo pour fabriquer des parcelles de fortune, trouver un point haut dans la commune...). Peut-être conventionner avec Géry pour utiliser leurs locaux. Il faut mettre à jour le PCS et énumérer tous les risques (liés principalement à l'inondation et incendie).

Le maire précise qu'il faut établir une liste de personnes à contacter en plus des conseillers comme des volontaires de la commune.

Samuel RAULOT propose de mettre une cellule de crise avec les employés communaux, qui rentrent dans leur mission de service public durant les heures ouvrées.

Points Divers :

- *Reçus un devis pour APB pour les portes d'accès à la cour de l'école. Pour un montant de 834 € (porte + cache suite effraction).*

Le maire trouve inquiétant d'être obligés au bout de trois 3 ans, de changer une porte dite « sécurisée » et que la garantie ne fonctionne plus.

Aurélien BUSSEZ indique que nous ne sommes pas tenus de rester chez eux pour réparation ou changement.

- *Le monument aux morts au cimetière. Aurélien BUSSEZ indique qu'il faudrait l'entretenir (nettoyage et peinture).*

Le maire précise que les associations d'anciens combattants refont les croix, peut-être les contacter.

- *Samuel RAULOT demande où en est « l'affaire du chauffage ».*

Le maire apporte des précisions entre Obert et leur assurance. La société Obert nous tient informé de l'avancée et des relances qu'il effectue. La situation actuelle selon l'entreprise serait la faute de l'assurance et d'un expert.

Le maire menace l'assurance de faire une mention dans la presse pour cette situation.

A suivre.

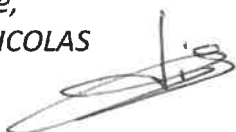
- *Poteaux incendies. Le maire a accepté le devis concernant les pièces pour refaire les poteaux et précise qu'il a accepté parce qu'il ne veut pas jouer avec le risque incendie et que nous devons prouver que nous avons effectué le nécessaire pour réparer auprès des autorités.*
- *Sécurisation de la poste / secrétariat de mairie : Le maire informe qu'une subvention a été votée, pour la sécurisation de l'agence postale et du secrétariat de mairie, par la poste. Les devis pour les caméras, la vidéo- surveillance a été accepté ainsi que la grille (déjà posée). La commune devra transmettre la facture à la poste pour remboursement.*
- *Marie-Odile CHAVRELLE demande où en est l'affaire du braquage de la poste. Le maire informe que le suspect arrêté a été reconnu innocent car l'ADN étudiée a pu se retrouver là normalement étant donné qu'il est ferrailleur. Le parquet a fait appel.*
- *Samuel RAULOT demande s'il est possible de voir avec M. FRAVEL pour un devis pour sécuriser la porte du cave. Le maire précise qu'une demande a déjà été effectuée mais que des travaux de maçonnerie doivent être réalisés en amont.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

La séance est levée à 21h30

Le 3 juillet 2023

*Le Maire,
Serge NICOLAS*



*Le secrétaire de séance
Nicolas BERTRAND*



